



## NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2019/032

Genève, 6 juin 2019

CONCERNE

### Groupe technique consultatif (GTC) sur MIKE et ETIS

1. La résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP16) *Commerce des spécimens d'éléphants* charge le Comité permanent d'établir un Groupe technique consultatif (GTC) pour assurer la supervision technique du programme de Suivi de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE) et du Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS).
2. Dans la notification N° 2018/078, le Secrétariat informait les Parties de la composition révisée du GTC, avec la nomination de deux nouveaux experts mondiaux.
3. Par la suite, deux des experts mondiaux, M. EJ Milner-Gulland et M. William Link se sont retirés.
4. Conformément au mandat du GTC (annexe), le groupe comprend 12 membres au maximum : six experts des sous-régions concernées d'Afrique et d'Asie et jusqu'à six experts mondiaux. En consultation avec TRAFFIC, le Secrétariat a proposé au sous-groupe MIKE-ETIS du Comité permanent de combler la vacance créée par le retrait de M. William Link par la nomination de deux experts mondiaux (statisticiens), sachant qu'il importe de renforcer la capacité du GTC en matière de conseils sur les questions statistiques du processus d'étude d'ETIS recommandé par le Comité permanent, et du processus entamé par le programme MIKE pour affiner et améliorer l'analyse MIKE. Deux nominations ont été reçues (M. Andy Royle et M. Carl Schwarz) et soumises au sous-groupe MIKE-ETIS par voie électronique, comme le prévoit le mandat du sous-groupe MIKE-ETIS. Le sous-groupe MIKE-ETIS a accepté à l'unanimité la nomination au GTC des deux experts proposés.
5. Le poste laissé vacant par le retrait de M. Milner-Gulland sera pourvu plus tard. Il convient par ailleurs de noter que l'Unité de coordination centrale CITES MIKE a demandé aux États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie de nommer des représentants pour remplacer les représentants sous-régionaux pour l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est dont le mandat est venu à expiration. Jusqu'à ce que ce processus soit conclu, les représentants sous-régionaux actuels continueront de représenter leurs sous-régions respectives.
6. La composition du GTC, avec les deux experts mondiaux, est la suivante :

#### Experts mondiaux

- Holly Dublin
- Hugo Jachmann
- Andy Royle
- Carl Schwarz

#### Experts sous-régionaux

- Leonard Mubalama (Afrique centrale)

- Chris Thouless (Afrique de l'Est)
- Russell Taylor (Afrique australe)
- Emmanuel Hema (Afrique de l'Ouest)
- Raman Sukumar (Asie du Sud)
- Li Zhang (Asie du Sud-Est)

Experts co-optés

- Benson Okita (UICN/SSC Président du Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique)
- Vivek Menon (UICN/SSC Président du Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Asie)
- Fiona Underwood (statisticienne ETIS)

7. La présente notification remplace la notification aux parties No. 2018/078 du 30 octobre 2018.

## Annexe

Mandat du groupe technique consultatif pour le  
Suivi à long terme de l'abattage illégal des éléphants (MIKE) et le  
Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS)

Historique

Dans le cadre de la mise en œuvre du système de Suivi de l'abattage illégal des éléphants (MIKE) et du Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS), et conformément à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), *Commerce de spécimens d'éléphants*, la supervision technique sera fournie à la fois à MIKE et à ETIS par un groupe technique consultatif (GTC) indépendant établi par le Comité permanent.

Le présent document indique le mandat, la structure et le fonctionnement du GTC.

Mandat

***Tâches et portée du travail***

a) En tant que groupe, le GTC :

- agit de concert, grâce aux forces combinées de contributions professionnelles individuelles, pour garantir la solidité technique et pratique de MIKE et d'ETIS pour que leurs systèmes de suivi atteignent leurs objectifs tels que définis dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17) ;
- contribue à garantir une conception, une élaboration et une mise en œuvre cohérentes, scientifiquement fondées et appropriées de MIKE dans les six régions de l'Afrique et de l'Asie, et d'ETIS, globalement ;
- examine les formulaires de recueil des données, les bases de données et les protocoles de rapport de MIKE et d'ETIS pour s'assurer qu'ils sont techniquement corrects, largement applicables et pratiques au niveau de la conception et de l'analyse ; et
- donne des avis sur l'analyse et l'interprétation des données de MIKE et d'ETIS, sur la procédure analytique appropriée et sur un calendrier pour faire part des résultats ou des produits de MIKE et d'ETIS et de leur contenu technique aux Parties ou aux organes pertinents établis par elles.

b) À titre individuel, les membres du GTC, en respectant les dates butoirs spécifiées :

- se prêtent à des consultations techniques sur des questions générales ou spécifiques concernant MIKE et ETIS comme requis par le Secrétariat CITES, conformément à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17) ou au nom du Comité permanent ou de son sous-groupe sur MIKE-ETIS ;
- examinent, s'il y a lieu, les modules de formation et les matériels de renforcement des capacités de MIKE et d'ETIS pour s'assurer qu'ils sont de bonne qualité technique, cohérents et appropriés ; et
- fournissent par écrit au Secrétariat CITES des avis étendus et approfondis sur toute question technique concernant MIKE et ETIS requérant un examen ou une révision, souvent à brève échéance et avec des dates butoirs serrées.

## **Fonctionnement**

### a) Structure du GTC

- Le GTC comprend 12 membres : un spécialiste des éléphants de chacune des six régions concernées en Afrique et en Asie (Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique australe et Afrique de l'Ouest ; Asie du Sud et Asie du Sud-Est) ; et jusqu'à six membres ayant une vaste expertise technique, largement reconnue sur le continent ou dans le monde dans un des domaines suivants : science de la conservation de la faune sauvage et gestion de la faune sauvage ; suivi de la lutte contre la fraude dans les zones de conservation, et renforcement des capacités ; analyse des données et statistiques ; commerce de l'ivoire ou autres questions liées au commerce de la faune sauvage ; et économie des ressources naturelles. Les membres du GTC travaillent à titre personnel et non en tant que représentants des structures gouvernementales qui supervisent MIKE dans les six régions, ou des unités de MIKE.
- Les présidents des groupes de spécialistes UICN des éléphants d'Afrique et d'Asie sont membres du GTC par cooptation. Dans le cas où un groupe de spécialistes est présidé conjointement par deux ou plusieurs personnes, les coprésidents seront membres du GTC par cooptation à tour de rôle à intervalles de trois ans.
- D'autres personnes peuvent être cooptées de manière *ad hoc* lorsqu'une expertise technique est requise dans un domaine spécifique ou lorsque c'est nécessaire.
- Le Secrétariat, en consultation avec TRAFFIC, propose au sous-groupe MIKE-ETIS du Comité permanent des candidatures pour les membres mondiaux du GTC. Les six membres du GTC proposés par les régions sont choisis parmi les candidatures reçues des gouvernements des États de l'aire de répartition, afin de refléter l'approche régionale suivie par MIKE. Ces candidatures sont approuvées par les Parties pertinentes lors des réunions du comité de pilotage régional MIKE et sont notifiées au Secrétariat.
- Le Secrétariat CITES, par le biais de son Unité centrale de coordination de MIKE et TRAFFIC, participe au GTC en tant que membre de droit, agissant en qualité de président conjoint et de secrétaire du GTC, et fait formellement rapport des délibérations et recommandations du GTC au Comité permanent ou à son sous-groupe MIKE-ETIS. Les membres du GTC sont encouragés à participer aux sessions pertinentes du Comité permanent ou de son sous-groupe MIKE-ETIS, et à la Conférence des Parties.
- Les représentants de l'Unité centrale de coordination de MIKE, des Unités régionales d'appui de MIKE et de TRAFFIC, peuvent participer aux réunions du GTC.

### b) Méthodes et moyens opérationnels du GTC

- Le GTC est convoqué et consulté principalement par voie électronique et par téléphone.
- La langue de travail du GTC est l'anglais.
- Le GTC se réunit lorsque le Secrétariat estime que c'est nécessaire mais normalement avant les sessions du Comité permanent ou avant les réunions de son sous-groupe MIKE-ETIS, et avant les sessions de la Conférence des Parties.
- Dans la mesure du possible, et sous réserve de fonds disponibles, le Secrétariat CITES appuie financièrement le fonctionnement du GTC, y compris l'organisation de ses réunions et la participation de ses membres.
- Les membres du GTC apportent une contribution principalement gratuite mais une rétribution nominale peut leur être versée pour la production d'apports techniques de fond.

- Le GTC peut créer des groupes de travail ou des équipes spéciales pour traiter des questions scientifiques et techniques particulières concernant MIKE et ETIS; il peut rechercher le concours d'autres chercheurs et institutions, et améliorer le bien-fondé scientifique des méthodologies utilisées dans les programmes.

c) Composition

Les membres du GTC :

- sont des scientifiques largement reconnus ayant des publications à leur actif, travaillant activement à des questions pertinentes relatives à la conservation et à la gestion des éléphants en Afrique ou en Asie et/ou au commerce de la faune sauvage (et ayant une expertise socio-économique, analytique et sur le suivi de la biodiversité) ;
- représentent le large éventail des questions techniques auxquelles est confronté la pleine mise en œuvre de MIKE dans chacune de ses six régions désignées et d'ETIS à l'échelle mondiale ;
- démontrent leur compétence technique dans les domaines spécifiques devant être traités par les systèmes approuvés pour MIKE et ETIS ;
- ont, dans le cas des six spécialistes des éléphants du GTC proposés par les régions, la confiance des gouvernements des Etats des aires de répartition de l'éléphant d'Afrique et de l'éléphant d'Asie des régions et/ou des comités directeurs régionaux de MIKE, et sont prêts à communiquer avec les comités directeurs régionaux pertinents et les Unités régionales d'appui de MIKE ;
- s'engagent activement dans les questions régionales et mondiales relatives à MIKE et ETIS et en acquièrent une bonne connaissance ;
- sont facilement accessibles par courriel, par fax ou par téléphone, et peuvent correspondre effectivement en anglais ;
- sont prêts et aptes à fournir par écrit des commentaires à brève échéance et à se prêter à des consultations selon le calendrier requis par le Secrétariat CITES ;
- sont prêts et aptes à travailler pour une rémunération faible ou nulle sur des questions techniques exigeantes, et souvent dans des délais stricts ;
- sont nommés pour une durée initiale de trois ans. Cette période peut être prolongée pour une durée maximale d'un mandat supplémentaire de trois ans. Les membres ayant servi pour un maximum de deux mandats ne peuvent être nommés de nouveau au GTC qu'après une période d'attente de trois ans. Les membres du GTC peuvent volontairement mettre un terme à leur participation, en informant le Secrétariat par écrit. Le Comité permanent peut mettre un terme à la participation d'un membre s'il estime que celui-ci ne remplit plus les conditions requises ou n'a plus les qualifications énoncées dans le présent mandat, auquel cas le Secrétariat en informe le membre et procède à son remplacement ; et
- Le Secrétariat communique par notification aux Parties la composition du GTC, son mandat, et tout changement dans la composition ou le mandat du GTC, selon les directives du Comité permanent.